

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents:

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeanne PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON

Absent excusé: Frédéric WAGON (Pouvoir à Eliane DUTHEL)

Absent: Paul CLAVIER (arrivé à 19h45)

Secrétaire de séance : Eliane DUTHEL est désignée et accepte cette fonction.

Date de la convocation :03/10/2023 Date d'affichage :03/10/2023

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 septembre 2023
- 2. Délibération : Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement de la population 2024.
- 3. Délibération : Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs.
- 4. Délibération : Concernant l'OAP de la Perrotière pour autoriser la revente des terrains préemptés par l'EPFL pour le compte de la commune.
- 5. Délibération : Modification du Règlement de mise à disposition du local de l'abri des lacs.
- 6. Délibération: Attribution d'une subvention à l'ADMR.
- 7. Délibération : Approbation des rapports annuels sur les services publics d'élimination des déchets, de la gestion de l'eau potable et du SPANC.
- 8. Point sur les commissions communales.
- 9. Points sur les commissions de la CCY.
- 10. Points divers.

1 / Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2023

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 5 septembre 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2. Délibération : Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement de la population 2024.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Elle indique qu'il convient de désigner un coordinateur communal afin de réaliser les opérations de recensement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V :

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Madame Lynda ZAÏBET, coordinatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2024.

3. Délibération : Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide:

- La création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 2 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de 18 janvier au 17 février 2024.
- Les agents recenseurs seront payés à raison d'un forfait de 1 250€ BRUT chacun incluant les frais kilométriques correspondant à leur mission et les séances de formation.

4. Délibération : Concernant l'OAP de la Perrotière pour autoriser la revente des terrains préemptés par l'EPFL pour le compte de la commune.

Madame Le Maire et Monsieur Frédéric VERRON rappellent au Conseil Municipal que la collectivité a conclu une convention d'intervention et de portage foncier n°23-590 en date du

01/08/2023 portant sur les biens ci-dessous, pour une durée de 6 ans de portage à compter du 28/09/2023 :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadast rale	Zonage	Prix
St-Jean-de- Chevelu	C2608 C3908 C3909	LA PERROTIERE LA PERROTIERE LA PERROTIERE	182 m ² 2 314 m ² 2 132 m ²	Jardin s Prés Prés	AUb-OAP 1 AUb-OAP 1 AUb-OAP 1	152 724 €
		TOTAL	4 628 m²			

L'article 7 de la convention précitée prévoit

« A la date d'échéance de la présente convention, l'EPFL de la Savoie procédera à la rétrocession du bien à la Collectivité. Le transfert de propriété à son profit induit le remboursement de l'intégralité des sommes dues à l'EPFL de la Savoie. Toutefois, en concertation avec la Collectivité signataire aux présentes, et à sa demande expresse, la revente de la propriété pourra être réalisée au profit d'un tiers attributaire, garant du projet de la Collectivité »

L'article 10.3 de la convention précitée prévoit :

« En cas de revente à un tiers désigné par la Collectivité, les avances en capital seront remboursées à la Collectivité dès l'encaissement des fonds du cessionnaire ».

Dans le cadre de cette opération, la collectivité demande à l'EPFL de rétrocéder à la société SAVOISIENNE HABITAT, sise 400 rue de la Martinière, Bassens, 73025 Chambéry Cedex, les biens ci-dessous au prix indiqué :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St-Jean-de- Chevelu	C2608 C3908 C3909	LA PERROTIERE LA PERROTIERE LA PERROTIERE	182 m² 2 314 m² 2 132 m²	Jardins Prés Prés	AUb-OAP 1 AUb-OAP 1 AUb-OAP 1	161 000 €
		TOTAL	4 628 m²			

La différence entre le prix d'achat et celui de revente correspond aux frais d'actes notariés (acquisition et quittancement du prix) et aux frais de portage payés par la Commune. Ainsi la Commune effectue une opération sans perte ni profit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour: 12 voix Contre: 0 voix Abstention: 1 voix (Lionel COMPASSI)

Approuve la revente par l'EPFL des parcelles ci-dessus à la société SAVOISIENNE HABITAT, sise 400 rue de la Martinière, Bassens, 73025 Chambéry Cedex, afin de permettre la réalisation du programme projeté sur l'OAP de la Perrotière, au prix fixé à 161 000 €.

5. Délibération : Modification du Règlement de mise à disposition du local de l'abri des lacs.

Madame le Maire explique qu'il serait important de réglementer l'utilisation de l'abri des lacs. Il convient donc de délibérer afin d'instaurer les tarifs de mise à disposition du local. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide, d'autoriser les modifications apportées à la convention de mise à disposition du local de l'abri des lacs

6. Délibération: Attribution d'une subvention à l'ADMR.

Madame le Maire explique que par courrier reçu le 9 septembre 2023 l'ADMR sollicite notre commune pour une demande de subvention.

Le montant de la subvention est proportionné au nombre d'habitants (1€/ habitant), pour notre commune il s'élève à 849€.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité;

Approuve le versement de 850€ Dit que les crédits sont prévus au budget

7. Délibération : Approbation des rapports annuels sur les services publics d'élimination des déchets, de la gestion de l'eau potable et du SPANC.

Madame Catherine MARTHOUD, Messieurs Laurent PERRAUD et Frédéric VERRON présentent à l'assemblée les rapports publics 2022 sur le prix et la qualité des services publics du service d'assainissement non collectif, eau potable et d'élimination des déchets, émis par la Communauté de Communes de Yenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les rapports annuels 2022 suivants :
 - > Sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
 - > Sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
 - > Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

8 / Point sur les commissions communales :

Commission Communication Madame Catherine MARTHOUD

Le flash info est en cours. La diffusion se fera dans les semaines qui arrivent. Madame Catherine MARTHOUD propose au Conseil Municipal le calendrier des prochaines séances du Conseil et les dates des différents évènements pour l'an 2024.

> Commission Finances Madame Catherine MARTHOUD

Rencontre le lundi 16 octobre avec le conseiller aux décideurs locaux afin d'aborder le financement des travaux prévus sur la commune. D'autres rencontres sont prévues en vue de rechercher les subventions pour les différents projets.

Madame Pascale MARTIN assistera à la rencontre afin d'anticiper le passage de la M14 à M57 prévu au 1^{er} janvier 2024.

- Commission Scolaire Madame Coralia LÉGAUT
- ❖ Madame Virginie GIROD, Maire, et Madame Coralia LÉGAUT, Première Adjointe, ont

interpellé l'inspecteur de l'Éducation Nationale Monsieur LEDOUIT, quant au poste vacant de la classe de maternelles (les lundis et mardis).

Selon l'inspecteur, une enseignante sera présente après les vacances de Toussaint. Dans l'intervalle, une remplaçante avait été affectée sur la classe.

- Concert de la rentrée scolaire le 8 septembre 2023 : Madame Coralia LÉGAUT a assisté au concert proposé aux enfants par l'école de musique de Yenne (financé par le SMAPS). 2 musiciens étaient présents et ont présentés leurs instruments (violon et instruments à percussions) via des musiques irlandaises et maliennes.
- ❖ Exercice PPMS le 21 septembre 2023 en présence de Madame Rose POLICASTRO, Directrice, Monsieur Frédéric WAGON, conseiller, et Monsieur Sébastien DUBUS, Adjudant-Chef de Gendarmerie. Un retour sera fait lors du prochain Conseil Municipal par Monsieur Frédéric WAGON.
- Assemblée Générale des Amis de l'école : Mesdames Peggy MARTIN et Coralia LÉGAUT ont assisté à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenu le 21 Septembre 2023. Le rapport d'activité et le bilan financier de l'année précédente ont été approuvés. Les projets des enseignantes pour l'année 2023-2024 ont été présentés. Un nouveau bureau a été mis en place, Monsieur Killian JAILLET a été élu président.
- Savoir Rouler à Vélo (SRAV) : une réunion de cadrage a eu lieu le jeudi 4 octobre 2023 en présence de Mesdames Typhaine CHEVEAU (Référente Génération Vélo), Rose POLICASTRO (directrice de l'école) et Coralia LÉGAUT, Première Adjointe, pour la mise en place du cycle vélo pour les classes élémentaires au printemps 2024. L'objectif est que les enfants passent les 3 blocs pour avoir l'attestation du SRAV. Une demande de subvention est en cours (50% du devis présenté) pour la classe bénéficiant du bloc 3.
- Réunion de la commission scolaire le 2 octobre 2023 en présence de Mesdames Eliane DUTHEL, Laurence HOTTE, Peggy MARTIN et Coralia LÉGAUT pour faire le point sur les temps forts de l'année à venir, l'organisation de travail au sein de la commission et le lien avec l'école.
- ♦ Mouvement de grève annoncée le 13 octobre 2023 : 2 enseignantes et 2 agents se sont annoncés grévistes. Il n'y a pas de service minimum mis en place faute d'agents.

Commission du Personnel Madame Coralia LÉGAUT

Chantier Jeunes : Madame Coralia LÉGAUT a rencontré Madame Amélia BONIN le 8 septembre pour finaliser le bilan des Chantiers Jeunes effectués au mois d'août. La demande de subvention a été envoyée au Département.

Le Conseil Municipal souhaite reconduire le projet pour 2024, la confirmation a été faite au service jeunesse de la CCYenne.

Commission Fête et Cérémonie Madame Coralia LÉGAUT

Salle des fêtes : une rencontre avec Mesdames Eliane DUTHEL, Déborah LEGRAND, Coralia LÉGAUT et Monsieur Frédéric PALISSER a eu lieu le 8 septembre 2023. Un bilan des besoins matériels a été fait (commandes et mise à jour de l'inventaire).

Madame Jeanne PITICCO propose un renouvellement des couverts de la salle des fêtes.
 La remarque sera prise en compte lors des prochaines commandes.

> Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

- Réfection du toit de l'église : une rencontre est prévue le lundi 30 octobre avec l'atelier ROCCO de BONIS. La commission travaux est invitée à y assister.
- Évacuation des boues : Monsieur Laurent PERRAUD rappelle au Conseil Municipal que depuis la Covid, l'épandage des boues est assuré par l'entreprise Véolia. Une rencontre a eu lieu le 18 septembre avec le représentant de l'entreprise SEM qui souhaite assurer l'épandage en lien avec les agriculteurs locaux.

Le Conseil Municipal décide que l'épandage des boues sera effectué par l'entreprise Véolia. Des réflexions seront à faire à la fin du contrat à savoir en 2025.

Station d'épuration : Monsieur Laurent PERRAUD explique au Conseil Municipal qu'afin de répondre à l'augmentation de la population prévue avec les OAP, il faut relancer le processus d'agrandir la STEP (avec des disques ou renouveler complètement).

Voiries :

- Route du Vernatel : Réfection de la route effectuée par l'entreprise Eiffage le lundi 9 octobre. Pour rappel, une subvention a été accordée dans le cadre de ces travaux.
- O Route de la Source : des travaux de sauvegarde sont prévus. Le devis a été fait par l'entreprise Eiffage. Une demande de subvention sera demandée.

Commission du Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

- Locations des appartements :
- Appartement de l'école : Un diagnostic de performance énergétique sera fait afin de remettre en location l'appartement récemment libéré.
- Appartement de la cure : des travaux sont à envisager dans le dernier logement libéré dans un mauvais état avant de le mettre en location.

S'agissant de l'avenir de ces trois appartements de l'ancienne cure, deux estimations ont été faites, qui seront présentées au prochain Conseil Municipal pour une réflexion devenue nécessaire.

> Commission de l'Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

- Régularisation d'un dossier d'urbanisme.
- Risque chute d'arbres : Le syndic de la copropriété sera contacté afin de faire battre l'arbre.
- OAP :
 - o OAP de la Perrotière : le dossier avance en lien avec l'EPFL
 - OAP des 4 chemins : les discussions sont toujours en cours avec la société VINCI et une rencontre a eu lieu avec l'entreprise NEXITY le 02 octobre 2023 : affaire à suivre.
- Information sur les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : 13 dossiers traités à ce jour en 2023.

9 / Points sur les commissions de la CCY.

- Monsieur Frédéric VERRON a assisté au Conseil Communautaire du 9 octobre 2023. Parmi les points abordés :
- O Covoiturage : une enquête a été réalisée au sein de l'Avant Pays Savoyard sur la mobilité locale et les pratiques de covoiturage.
- O Le SMAPS serait le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte de la CCYenne et une convention mandat sera conclue afin d'organiser les modalités de cette gratification aux

covoitureurs résidents du territoire de l'Avant Pays Savoyard.

o Participation financière pour le remboursement de la défense incendie. Pour rappel, notre commune a demandé au service des eaux de la CCYenne de procéder au contrôle et l'entretien périodique des poteaux incendies. Les modalités techniques et financières sont définies dans une convention.

Une Formation auprès des secrétaires de mairie sera organisée par la Communauté de Communes en lien avec le SDIS, afin de compléter les informations relatives au nombre de poteaux incendie, leur localisation, leur état ainsi que leur débit sur la plateforme dédiée.

10 / Points divers.

- ❖ Tunnel du chat : un exercice de sécurité organisé dans le tunnel du chat le lundi 16 octobre 2023 à partir de 21h30. Madame Coralia LÉGAUT et Messieurs Laurent PERRAUD et Michel CHALANSONNET vont représenter la commune.
- ❖ Bilan poste de secours : le rapport sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal par Monsieur Frédéric WAGON.
- Conférence sur la parentalité : prévue le 20 octobre 2023 à la salle des fêtes Jean-Pierre LOVISA. Les membres de la commission scolaire seront présents.
- ♦ Vélo route des 5 lacs : Monsieur Frédéric VERRON explique que dans le cadre du projet de la Via 5 Lacs, une rencontre a été organisée, dans les locaux de la communauté de communes de Yenne le 06 octobre 2023, réunion de lancement de l'étude de faisabilité relative à la sous-section « Aiguebelette Tunnel du Chat » et Défilé Pierre Châtel.
- Fête du village : Madame Jeanne PITICCO explique qu'une réunion est prévue le 19 octobre 2023 en présence des commerçants et des associations de la commune.

La séance est levée à 22h20.

Affiché le 21 novembre 2023

La secrétaire de séance.

Eliane DUTHEL

Le Maire,

Virginie GIROD

